



Industries minérales et biodiversité : l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine, reconnue « Partenaire Engagé pour la Nature » par l'OFB

L'UNICEM Nouvelle-Aquitaine vient d'être reconnue "Partenaire Engagé pour la Nature", par l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Cette distinction salue l'implication de l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine dans la préservation et la valorisation de la biodiversité, au cœur de ses actions et de celles de ses entreprises adhérentes. Portée par l'OFB dans le cadre du Plan biodiversité du Gouvernement, l'initiative "Partenaires engagés

pour la nature" vise à identifier et mettre en lumière le rôle essentiel des organisations, telles que les syndicats professionnels, dans la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs locaux en faveur d'une meilleure prise en compte de la biodiversité.

Cette reconnaissance souligne la volonté affirmée de l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine d'agir concrètement face aux enjeux d'érosion du vivant, en lien étroit avec les territoires.

DES CARRIÈRES ENGAGÉES POUR LA NATURE, AU CŒUR DES TERRITOIRES

Cette reconnaissance marque l'aboutissement d'un travail engagé il y a deux ans par l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine, lors du dépôt de son dossier de candidature au programme « Partenaires Engagés pour la Nature » (PEN).

Examiné par un jury d'évaluation indépendant, ce dossier a mis en lumière le rôle structurant de l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine dans la mobilisation des entreprises de la filière autour des enjeux de biodiversité.

Car ce sont bien les adhérents qui, au quotidien, initient et déploient ces actions sur le terrain, véritables moteurs de l'action, valorisant l'implication concrète de leurs salariés sur ces sujets environnementaux.

Ainsi, en Nouvelle-Aquitaine, ce sont près de 60 carrières qui se sont engagées dans le programme Oiseaux des Carrières, soutenu par la Région et pilotée par la LPO. Cette initiative vise à préserver l'avifaune locale et à sensibiliser les salariés à la biodiversité ornithologique, en encourageant des aménagements spécifiques pour favoriser l'accueil et l'installation durable des oiseaux sur les sites d'exploitation.

Parmi les autres initiatives saluées : l'étude de la reconnexion d'anciennes carrières aux réseaux hydrologiques pour favoriser la création de zones humides riches en biodiversité en Dordogne. Autre exemple, l'organisation de chantiers solidaires à l'échelle régionale, au rythme de trois opérations par an et par ancienne région.

Lors de ces mobilisations collectives, les entreprises mettent à disposition du personnel et du matériel pour réaliser des aménagements écologiques tels que la création de mares, de haies, de sentiers, ou encore des actions de lutte contre les espèces invasives.

Il est à noter que le dossier de l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine a été salué pour sa structure claire, la diversité des actions menées, et la qualité des partenariats mobilisés.

Il témoigne d'une réelle maturité sur le sujet, héritée d'un travail entamé de longue date à l'échelle nationale par l'UNICEM, qui œuvre sur ces questions depuis des décennies.

« Cette démarche nous engage dans une analyse constructive de nos pratiques, avec pour objectif de nous challenger et de progresser. Elle favorise également un alignement avec nos partenaires sur les enjeux environnementaux, tout en nous offrant des pistes d'amélioration concrètes », souligne Frédéric Dudilot, secrétaire général de l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine.

Aujourd'hui, cette reconnaissance marque une étape importante en consolidant la légitimité des actions menées sur le terrain et en soulignant l'équilibre possible entre activité industrielle et préservation de l'environnement.

L'UNICEM Nouvelle-Aquitaine rejoint ainsi l'UNPG (Union Nationale des Producteurs de Granulats) également reconnu Partenaire Engagé pour la Nature.

En tant que tête de réseau, l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine entend continuer à jouer un rôle clé dans la sensibilisation, l'accompagnement et la mobilisation des acteurs du territoire autour de la biodiversité.

Cette distinction ouvre également l'accès au « club des engagés » un espace d'échanges, de mutualisation d'outils et de création de synergies, propice à la montée en compétence collective.

A propos de l'UNICEM

L'UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction) regroupe les entreprises industrielles qui produisent les matériaux minéraux essentiels aux secteurs de la construction et des travaux publics. Sa mission principale est de représenter, promouvoir et défendre les intérêts collectifs de la filière et de ses entreprises.

La fédération s'articule autour de deux syndicats adhérents :

- L'Union Nationale des Producteurs de Granulats (**UNPG**)
- Le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (**SNBPE**)

Elle compte également plusieurs syndicats associés, chacun spécialisé dans un domaine spécifique :

- Le Syndicat National du Pompage du Béton (**SNPB**)
- Le Syndicat National des Roches Ornamentales et de Construction (**SNROC**)
- L'Union des Producteurs de Grès des Vosges (**UPGV**)
- Le Syndicat National des Fabricants de Durcisseurs (**SYNFAD**)
- Le Syndicat National des Adjuvants pour Bétons et Mortiers (**SYNAD**)
- Le Syndicat National des Fabricants d'Isolants en Laines Minérales Manufacturées (**FILMM**)

Ensemble, ces entités œuvrent pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux liés à l'industrie des matériaux et de la construction, tout en soutenant une transition vers des pratiques durables et responsables.

Quelques chiffres : 900 entreprises adhérentes (TPE, ETI patrimoniales, groupes internationaux). 3 500 sites d'exploitation. 6,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires représenté, soit 78% du chiffre d'affaires du secteur.

